

**Aux personnes employées
assurées par le contrat d'assurance collective 9900**

Nouveau en pharmacie | Service de paiement automatisé DIRECT

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de la décision du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec d'introduire le **Service de paiement automatisé DIRECT en pharmacie** pour les personnes assurées en vertu du régime d'assurance maladie du contrat d'assurance collective 9900.

Dorénavant, lors de l'achat de médicaments en pharmacie, La Capitale effectuera automatiquement le paiement au pharmacien pour la partie assurée des médicaments. La personne assurée n'aura donc plus à présenter de demande de prestations à l'Assureur. Elle ne déboursera que la partie non assurée des médicaments (incluant la franchise, s'il y a lieu).

IMPORTANT

Toutes les informations contenues au dossier
de la personne assurée, en pharmacie, demeurent valides.

**Aucune mise à jour n'est requise.
Vous ne recevrez donc pas de nouvelle carte de services.**

La modification a été automatiquement effectuée au dossier.

Cordiales salutations,

Relations avec la clientèle
418 644-4200 ou sans frais 1 800 463-4856

17 février 2015